

ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

ECHEANCIER
PRELEVEMENT AUTOMATIQUE
DES FRAIS DE DEMI-PENSION

Les tarifs indiqués ne tiennent pas compte des éventuelles remises d'ordre (maladie de plus de 10 jours consécutifs, stages ...) qui diminueraient le montant trimestriel dû et dont les régularisations seront prises en compte sur le dernier prélèvement du trimestre.

IMPORTANT : Nous vous rappelons que vous devez veiller à la possibilité de l'exécution bancaire du prélèvement car en cas de rejet de prélèvement, les frais relatifs à ce rejet seront à votre charge.

FORFAIT CHOISI SEPT/DEC 2019	TARIF TRIMESTRIEL	Octobre 1^{er} Prélèvement semaine 40	Novembre 2^{ème} Prélèvement semaine 45	Décembre 3^{ème} Prélèvement semaine 49
DP 4 JOURS	165.68	56.00	56.00	53.68
DP 3 JOURS	130.57	44.00	44.00	42.57

Pour les trimestres Janvier/Mars 2021 et Avril/Juin 2021, l'échéancier vous sera adressé début janvier.